

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: EPORIP comp.B

Code commercial: 901531

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Agent de durcissement pour résines époxydes

Usages déconseillés : Données non disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Responsable: sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr (office hours)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Corr. 1B

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1B

Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P391 Recueillir le produit répandu.

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) bis [(diméthylamino) méthyl] phénol. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

Acides gras C18 insaturés , produits de réaction avec tétraéthylènepentamine

Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

3-Aminopropyldiméthylamine

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: EPORIP comp.B

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥50 - <75 %	Acides gras C18 insaturés , produits de réaction avec tétraéthylènepentamine	CAS:1226892-45-0 EC:629-725-6	Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 1, H400; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 1, H410	01-2119487006-38-xxxx
≥5 - <10 %	Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	CAS:90640-67-8 EC:292-588-2 Index:612-059-00-5	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	01-2119487919-13-XXXX
≥2.5 - <5 %	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	CAS:10563-29-8 EC:234-148-4	Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1A, H314; Skin Sens. 1B, H317	01-2119970376-29-XXXX
≥2.5 - <5 %	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	CAS:90-72-2 EC:202-013-9	Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1B, H317	01-2119560597-27-XXXX
≥0.25 - <0.49 %	bis [(diméthylamino) méthyl] phénol	CAS:71074-89-0 EC:275-162-0	Skin Corr. 1C, H314; Skin Sens. 1B, H317	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Composant	N° CAS	LIMITE PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
Amines, polyéthylène poly-, fraction	90640-67-8	0,19 mg/l	Eau douce		

triéthylènetétramine

		0,038 mg/l	Eau marine
		95,5 mg/kg	Sédiments d'eau douce
		19,2 mg/kg	Sédiments d'eau marine
		19,1 mg/kg	Soil
N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine	10563-29-8	0,0092 mg/l	Eau douce
		0,00092 mg/l	Eau marine
		0,092 mg/l	Intermittent release
		18,1 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées
		0,0336 mg/kg	Sédiments d'eau douce
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	90-72-2	0,084 mg/l	Eau douce
		0,0084 mg/l	Eau marine
		0,2 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

Composant	N° CAS	Travailleur industriel	Travailleur professionnel	Consommateur	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
Amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine	90640-67-8		0,57 mg/kg	0,25 mg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques	
			0,001 mg/l	0,00029 mg/l	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques	
				8 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques	
				0,41 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques	
		0,028000		0,430000 mg/cm2	Cutanée humaine	Court terme, effets locaux	
N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine	10563-29-8	3,7 mg/m3		0,65 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques	
		7,5 mg/m3			Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques	
		3,7 mg/m3		0,65 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux	
		0,67 mg/kg			Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques	
				0,2 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques	
2,4,6-tris	90-72-2	4,9 mg/m3			Inhalation humaine	Long terme, effets locaux	

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillés: gants pas étanche à l'eau

Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenus en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

Contrôles d'ingénierie appropriés:

N.A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur: liquide blanc

Odeur: ammoniacale

Seuil d'odeur : N.A.

pH: 10.00

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Point éclair: 100 °C (212 °F)

Vitesse d'évaporation : N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Pression de vapeur: 0.01

Densité relative: 1.02 g/cm3

Hydrosolubilité: partly soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Ce produit est un mélange

Température d'auto-allumage : N.A.

Pas d'inflammation spontanée ou explosive au contact de l'air à température ambiante

Température de décomposition: N.A.

Viscosité: 1,500.00 cPs

Propriétés explosives: == Aucun composant avec des propriétés explosives

Propriétés comburantes: N.A. Aucun composant ayant des propriétés oxydantes

Inflammation solides/gaz: N.A.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Acides gras C18 insaturés , produits de réaction avec tétraéthylènepentamine	a) toxicité aiguë	LD50 oral > 2000 mg/kg
Amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	a) toxicité aiguë	LD50 oral rat = 1760 mg/kg
		LD50 peau lapin = 1465 mg/kg
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Positif
N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	a) toxicité aiguë	LD50 oral rat = 1670 mg/kg
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau peau lapin Positif
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau peau Positif
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol	a) toxicité aiguë	LD50 oral rat = 2169 mg/kg
		LD50 peau rat = 1280 mg/kg
		LD50 oral rat = 1200 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales

- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

- j) danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
Amines, polyéthylène-poly-, fraction triéthylène-tétramine	CAS: 90640-67-8 - EINECS: 292-588-2 - INDEX: 612-059-00-5	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 330 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie = 31,1 mg/L 48 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 20 mg/L 72
N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	CAS: 10563-29-8 - EINECS: 234-148-4	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 215 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie = 9,2 mg/L 48 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 21 mg/L 72
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	CAS: 90-72-2 - EINECS: 202-013-9	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 222 mg/L 24 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 249 mg/L 24 a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 175 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie = 718 mg/L 96 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 84 mg/L 72 b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Algues = 6,25 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Un code de déchet selon le catalogue européen des déchets (EWC) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Produit:

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.
Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés.
Envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.
Emballages contaminés:
Vider le contenu restant.
Jeter comme produit non utilisé.
Ne réutilisez pas les contenants vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (ADDUCTED POLYAMIDE)

IATA-Nom technique: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (ADDUCTED POLYAMIDE)

IMDG-Nom technique: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (ADDUCTED POLYAMIDE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 8

IATA-Classe: 8

IMDG-Classe: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: II

IATA-Groupe d'emballage: II

IMDG-Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Composant toxique le plus important: ADDUCTED POLYAMIDE

Polluant marin: Oui

Polluant environnemental: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

Exempté d'ADR: No

ADR-Etiquette: 8

ADR-Numéro d'identification du danger : 80

ADR-Dispositions particulières: 274

ADR-Code de restriction en tunnel: 2 (E)

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 851

IATA-Avion CARGO: 855

IATA-Etiquette: 8

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 8L

IATA-Dispositions particulières: A3 A803

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: Category A

IMDG-Note de rangement: SG35

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 274

IMDG-Page: N/A

IMDG-Etiquette: N/A

IMDG-EMS: F-A, S-B

IMDG-MFAG: N/A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC) : N.A. g/l

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Règlement (UE)2015/830
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
 Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
 Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1	Exigences relatives au seuil bas (tonnes)	Exigences relatives au seuil haut (tonnes)
le produit appartient à la catégorie: E1	100	200

Classe allemande de danger pour l'eau.

N.A.

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3, 40

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

MAL-kode: 5-5; A+B (3:1)=3-5 (1993)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Code	Description	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.1/4/Dermal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/1A	Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
3.2/1B	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
3.2/1C	Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008****Méthode de classification**

3.2/1B	Méthode de calcul
3.3/1	Méthode de calcul
3.4.2/1B	Méthode de calcul
4.1/A1	Méthode de calcul
4.1/C1	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- 2. DESCRIPTION des risques
- 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE